



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Servitude de passage sur les parcelles BK 670 et 673 au profit de la SCCV Villa Juliette

DEL-2012-094

Numéro de la délibération : 2012/094

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine privé

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/10/2012

Date de convocation du conseil : 27/09/2012

Date d'affichage de la convocation : 27/09/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET.

Était absente : Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL

Servitude de passage sur les parcelles BK 670 et 673 au profit de la SCCV Villa Juliette

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Par une délibération en date du 28 mai 2008, le Conseil Municipal avait approuvé l'établissement d'une servitude au profit de la SCCV Les Hauts de Kerjalotte sur les parcelles BK 670 et 673 dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier situé rue de Kerjalotte.

La SCCV Villa Juliette succédant à la SCCV Les Hauts de Kerjalotte dans la réalisation de ce projet, il est nécessaire de modifier l'identité du bénéficiaire de cette servitude prévue pour permettre l'accès au sous-sol de la résidence et aux stationnements.

Nous vous proposons :

- D'approuver l'établissement d'une servitude au profit de la SCCV Villa Juliette sur les parcelles BK 670 et 673, étant précisé que les frais de réalisation et d'entretien de la voie seront supportés par les copropriétaires de l'ensemble immobilier Villa Juliette,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant, les frais relatifs à cet acte étant à la charge de la SCCV Villa Juliette.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 octobre 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

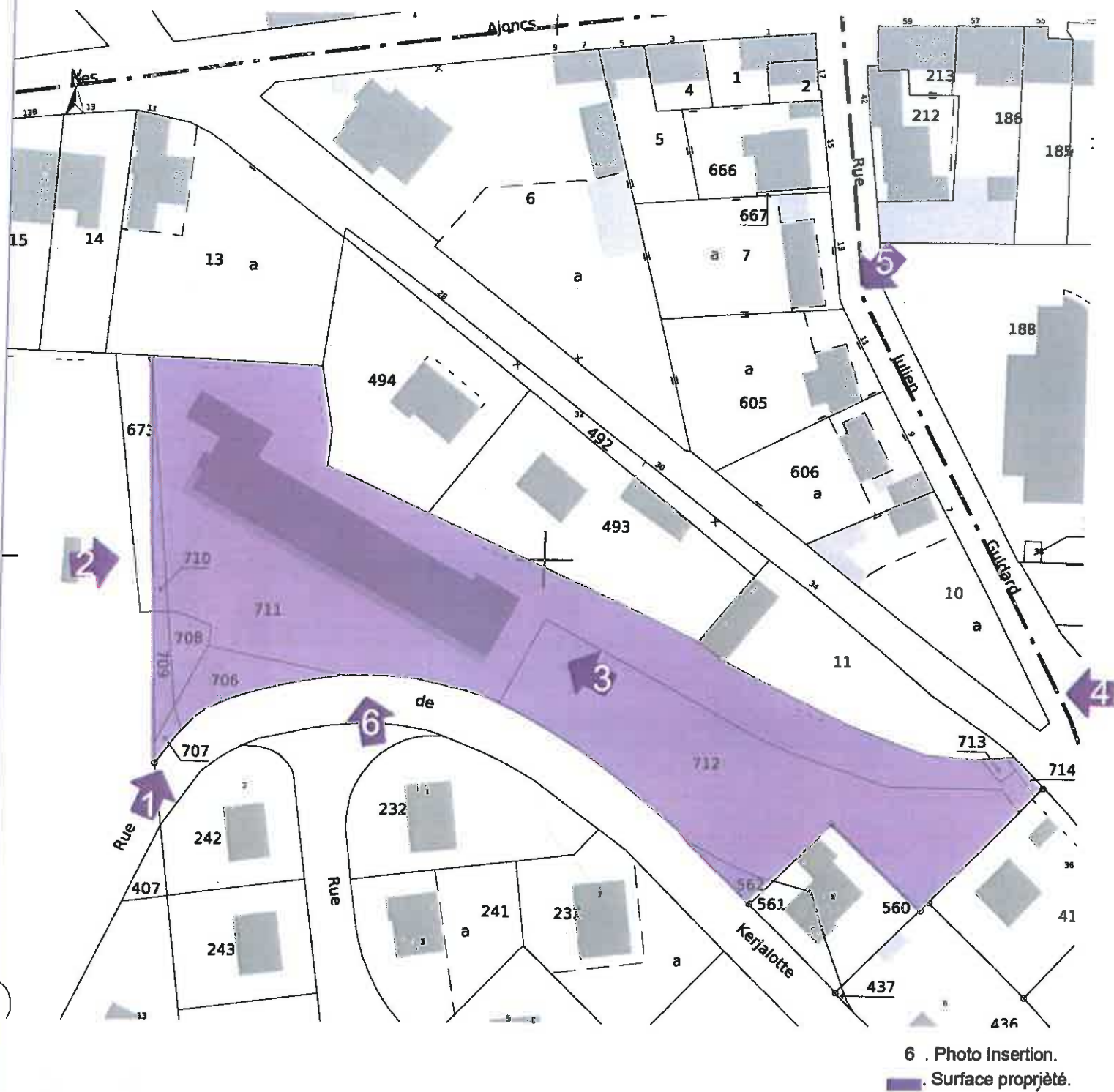
Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Construction d'un immeuble collectif



6 . Photo Insertion.

■ . Surface propriété.